



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration préalable au CSA du 27 janvier 2025

Madame la Rectrice,

Tentons de faire comme si le sujet de l'Éducation était considéré sérieusement par nos dirigeants politiques et basons-nous sur les propos de notre nouvelle nouvelle nouvelle nouvelle nouvelle ministre. Il s'agirait donc, je cite, « *d'avoir de la stabilité, de garder un cap et de faire confiance à ceux qui sont sur le terrain, devant leur classe et doivent avoir des marges de manœuvre pour apporter les réponses qu'ils considèrent les meilleures pour nos enfants.* » Nous apprécions cette reconnaissance de la liberté pédagogique mais notons qu'elle est en contradiction avec le début de la phrase consistant à garder le cap. Des évaluations nationales chaque année qui formatent les enseignements, des groupes de niveaux en collège qui contraignent les pratiques pédagogiques et le fonctionnement des établissements, des programmes qui imposent des méthodes au lieu de se cantonner à des objectifs, des manuels labellisés sont autant de mesures qui portent atteinte à la liberté pédagogique et à la cohérence des enseignements.

Madame la Ministre cite le creusement des inégalités entre les filles et les garçons. Nous notons que la réforme Blanquer a marqué un recul sans précédent dans ce domaine et que là encore, garder le cap n'est certainement pas la meilleure solution.

Parlons désormais des priorités fixées par Madame la Ministre :

- priorité au collège pour élever le niveau des élèves,
- priorité pour l'école inclusive afin de répondre au mieux à ces enjeux,
- priorité pour le climat scolaire,

nous ne pouvons qu'approuver ces belles intentions ; encore faut-il se donner les moyens de les mettre en pratique. Madame la Ministre ne fait aucun lien entre les conditions de travail et de rémunération des personnels et la qualité du service rendu.

Nous nous questionnons sur la pérennité des décisions qui seront prises dans cette instance au regard de l'instabilité politique actuelle. En admettant que la dotation pour la rentrée 2025 soit maintenue, les documents transmis pour cette instance appellent quelques remarques.

L'annonce de l'annulation de la suppression de 4000 postes masque un effet de vases communicants et si une augmentation indispensable de moyens est effective dans le second degré, elle sera opérée au détriment du premier degré alors même que la baisse démographique aurait été l'occasion d'améliorer significativement les conditions d'encadrement. Rappelons que les taux d'encadrement pratiqués en France sont parmi les plus faibles des pays de l'OCDE.

Concernant le document sur la répartition des moyens premier degré, nous pouvons copier-coller nos observations de l'année dernière : aucun travail préparatoire des représentant.es des personnels n'a pu avoir lieu faute d'informations suffisantes et/ou de groupe de travail, toujours pas d'indication des éléments avec et sans les classes à effectifs restreints, etc.

Sur le second degré, nous déplorons l'absence de groupes de travail systématiques pour discuter de la répartition établissement par établissement. Nous nous interrogeons sur la disparition des IMP dans les documents de travail. Quelle en est la raison ?

Globalement, les documents fournis sont trop sommaires pour nous permettre d'apprécier la pertinence des répartitions par établissements ou par départements.